

EXPLOITANT :	PLATEFORME :	
VÉRIFIÉ PAR :	PÉRIODE DE VÉRIFICATION :	SIGNATURE :
<p>RÉFÉRENTIEL :</p> <p>Arrêté N°1545/MINT du 15/11/2006 fixant les conditions de certification des aérodromes ; Arrêté N°007/A/MINT fixant les normes de conception, de construction et d'exploitation des aérodromes; Instruction N°0013/CCAA/DG/DSA/SDNAA/SAE/af du 13/12/2016 relative à la forme et au contenu du manuel d'aérodrome Circulaire N°000017/C/CCAA/DG/DSA/SDNAA/SAE/af du 13/11/2017 fixant la procédure de demande d'implantation d'une structure au voisinage des aérodromes</p>		

N°	Réf	ITEMS À VÉRIFIER	RÉPONSE	DIRECTIVE POUR EXAMEN	ETAT DE MISE EN OEUVRE	COMMENTAIRES/OBSERVATIONS
A. OBJET						
01	Inst 13, 5.4	L'objet de la procédure est-il clairement défini ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	-Examiner l'objet de la procédure.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
B. ORGANISATION						
02	Inst 13, 5.4	La structure chargée du contrôle d'obstacles est-elle décrite dans le manuel ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	-Vérifier l'existence du (des) service(s) ayant des attributions relatives à la mise en œuvre ; -Vérifier que les attributions couvrent l'ensemble des activités	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
				<i>Confirmer ces informations sur site au cours des interviews des responsables et du personnel</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	

03	Inst 13, 5.4	Ce service a-t-il à sa tête des responsables clairement identifiés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Examiner les dispositions dans le manuel (attributions, rôles et responsabilités)	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
				Confirmer ces informations sur site au cours des interviews des responsables et du personnel	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
C. FORMATION						
04	ARR 1545 Art 6	Le personnel chargé du contrôle des obstacles est-il qualifié pour assurer efficacement le contrôle d'obstacles ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Examiner la description de la formation dans le manuel (programme de formation).	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
				<i>Vérifier sur site l'existence d'un plan de formation.</i> <i>Vérifier sur site l'existence des documents attestant de ces formations (certificats, attestations, etc...)</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
D. Moyens						
05	Arr 1545, Art 6 ; Instr 13, 5.4	La structure en charge du contrôle d'obstacles dispose-t-elle des moyens appropriés pour la surveillance et le contrôle des obstacles ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Examiner l'adéquation de moyens décrits dans le manuel pour la mise en œuvre de la procédure (Checklists d'inspection, registres de compte rendu, outils de communication etc...)	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	

				Vérifier sur site que les moyens sont disponibles et fonctionnels	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
06	Instr 5.4.13.a) ; Arr 007, 4.2	Existe-t-il des documents d'établissement des surfaces de limitation d'obstacle ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'existence des documents (cartes...) établissant les surfaces de limitation d'obstacles.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
				Vérifier la prise en compte de toutes les surfaces applicables en fonction du type d'exploitation de la piste.		
				Vérifier que les pentes et les hauteurs des surfaces ne sont pas inférieures à celles spécifiées dans le tableau en annexe et que leurs autres dimensions sont au moins égales à celles données dans les tableaux en annexe	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
				<i>-Vérifier sur site que le personnel en charge du contrôle d'obstacles dispose de ladite carte et est en mesure de l'exploiter</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
07	Instr 5.4.13.a)	Existe-t-il une carte de type A pour les obstacles dans les surfaces de décollage ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'existence de la carte des surfaces de limitation d'obstacles dans le manuel.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
				<i>-Vérifier sur site que le personnel en charge du contrôle d'obstacles dispose de ladite carte ; -Vérifier sur site que tous les obstacles se trouvant dans les surfaces de décollage ont été matérialisés sur la carte</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	

E. PROCÉDURE PROPREMENT DITE						
08	Instr 13, 5.4.13.a) Arr 007, 4.2.19	La procédure prend-elle en compte la surveillance des surfaces de limitation d'obstacles et de la carte de type A pour les obstacles?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	-Vérifier la prise en compte de des aspects suivants dans la procédure : planification des inspections, fréquence des inspections, moyens d'inspection ... - Vérifier l'existence de mesures à prendre en cas d'identification d'un nouvel obstacle (communication à l'AIS, mise à jour des cartes d'obstacles ...).	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
				-Vérifier sur site la mise en œuvre de ladite procédure (comptes rendus d'inspection, exemples d'obstacles identifiés et d'actions menées...)	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
09	Instr 13, 5.4.13.b) ; Arr 007, 4.4.2	En cas de changement envisagé dans la zone d'aérodrome, la procédure prévoit-elle la vérification du respect des hauteurs prescrites par les surfaces de limitation d'obstacles ou la carte de type A?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que la structure en charge du contrôle donne son avis sur tout projet qui peut constituer un obstacle et qui dépend de l'exploitant.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
				Vérifier sur site sa mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
10	Cir 017 4 et 5	Existe-il des mécanismes de coordination avec les organismes compétents afin de s'assurer du respect des hauteurs pour tout nouveau développement envisagé aux abords des aérodromes, à l'intérieur des surfaces de limitation d'obstacles, ou à l'extérieur dans le cas de construction dépassant 150 m ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	-Vérifier l'existence et la description du mécanisme de coordination dans le manuel	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
				-Vérifier des preuves de mise en œuvre du mécanisme sur site (preuves de traitement de demandes d'implantation d'infrastructures le cas échéant)	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	

11	Instr 13, 5.4.13.e) ; Arr 007, 4.4.2	La procédure prévoit-elle des dispositions pour l'enlèvement d'un obstacle ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'existence de telles dispositions dans le manuel	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
				-Vérifier sur site sa mise en œuvre -Examiner le cas échéant des preuves d'amendements des publications AIS suite à l'enlèvement d'un obstacle	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
12	Instr 13, 5.4.13.e) ; Arr 007, 4.4.2	Existe-t-il une procédure de notification à l'Autorité de l'Aviation Civile de la nature et de l'emplacement des obstacles et, par la suite, de toute addition ou enlèvement d'obstacles?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier dans le manuel l'existence de la procédure.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
				Vérifier la mise en œuvre sur site (existence de correspondances adressées à la CCAA pour la notification de l'emplacement d'obstacles et d'une addition ou enlèvement d'obstacles)	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	



Tableau 4-1. Dimensions et pentes des surfaces de limitation d'obstacles

PISTES UTILISÉES POUR L'APPROCHE

Surface et dimensions ^a (1)	PISTE								Approche de précision	
	Approche à vue				Approche classique				Catégorie I	Catégorie II ou III
	Chiffre de code				Chiffre de code				Chiffre de code	Chiffre de code
	1	2	3	4	1,2	3	4	1,2	3,4	3,4
	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
SURFACE CONIQUE										
Pente	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Hauteur	35 m	55 m	75 m	100 m	60 m	75 m	100 m	60 m	100 m	100 m
SURFACE HORIZONTALE INTÉRIEURE										
Hauteur	45 m	45 m	45 m	45 m	45 m	45 m	45 m	45 m	45 m	45 m
Rayon	2 000 m	2 500 m	4 000 m	4 000 m	3 500 m	4 000 m	4 000 m	3 500 m	4 000 m	4 000 m
SURFACE INTÉRIEURE D'APPROCHE										
Largeur	—	—	—	—	—	—	—	90 m	120 m ^c	120 m ^c
Distance au seuil	—	—	—	—	—	—	—	60 m	60 m	60 m
Longueur	—	—	—	—	—	—	—	900 m	900 m	900 m
Pente	—	—	—	—	—	—	—	2,5 %	2 %	2 %
SURFACE D'APPROCHE										
Longueur du bord intérieur	60 m	80 m	150 m	150 m	140 m	280 m	280 m	140 m	280 m	280 m
Distance au seuil	30 m	60 m	60 m	60 m	60 m	60 m	60 m	60 m	60 m	60 m
Divergence (de part et d'autre)	10 %	10 %	10 %	10 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %
Première section										
Longueur	1 600 m	2 500 m	3 000 m	3 000 m	2 500 m	3 000 m	3 000 m	3 000 m	3 000 m	3 000 m
Pente	5 %	4 %	3,33 %	2,5 %	3,33 %	2 %	2 %	2,5 %	2 %	2 %
Deuxième section										
Longueur	—	—	—	—	—	3 600 m ^b	3 600 m	12 000 m	3 600 m ^b	3 600 m ^b
Pente	—	—	—	—	—	2,5 %	2,5 %	3 %	2,5 %	2,5 %
Section horizontale										
Longueur	—	—	—	—	—	8 400 m ^b	8 400 m ^b	—	8 400 m ^b	8 400 m ^b
Longueur totale	—	—	—	—	—	15 000 m	15 000 m	15 000 m	15 000 m	15 000 m
SURFACE DE TRANSITION										
Pente	20 %	20 %	14,3 %	14,3 %	20 %	14,3 %	14,3 %	14,3 %	14,3 %	14,3 %
SURFACE INTÉRIEURE DE TRANSITION										
Pente	—	—	—	—	—	—	—	40 %	33,3 %	33,3 %
SURFACE D'ATERRISSAGE INTERROMPU										
Longueur du bord intérieur	—	—	—	—	—	—	—	90 m	120 m ^c	120 m ^c
Distance au seuil	—	—	—	—	—	—	—	c	1 800 m ^d	1 800 m ^d
Divergence (de part et d'autre)	—	—	—	—	—	—	—	10 %	10 %	10 %
Pente	—	—	—	—	—	—	—	4 %	3,33 %	3,33 %

a. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont mesurées dans le plan horizontal.

b. Longueur variable, voir les § 4.2.9 ou 4.2.17.

c. Distance à l'extrémité de la bande.

d. Ou distance à l'extrémité de piste, si cette distance est plus courte.

e. Lorsque la lettre de code est F [colonne (3) du tableau 1-1], la largeur est portée à 140 m, sauf aux aérodromes qui accueillent des avions correspondant à la lettre de code F qui sont équipés d'une avionique numérique produisant des directives de pilotage pour maintenir une trajectoire stabilisée lors d'une manœuvre de remise des gaz.
Note.— Voir les Circulaires 301 et 345 (à venir), et le chapitre 4 des PANS-Aérodromes, partie 1 (Doc 9981), pour de plus amples renseignements.



Tableau 4-2. Dimensions et pentes des surfaces de limitation d'obstacles

PISTES DESTINÉES AU DÉCOLLAGE

Surface et dimensions ^a (1)	Chiffre de code		
	1 (2)	2 (3)	3 ou 4 (4)
SURFACE DE MONTÉE AU DÉCOLLAGE			
Longueur du bord intérieur	60 m	80 m	180 m
Distance par rapport à l'extrémité de piste ^b	30 m	60 m	60 m
Divergence (de part et d'autre)	10 %	10 %	12,5 %
Largeur finale	380 m	580 m	1 200 m 1 800 m ^c
Longueur	1 600 m	2 500 m	15 000 m
Pente	5 %	4 %	2 % ^d

a. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont mesurées dans le plan horizontal.
b. La surface de montée au décollage commence à la fin du prolongement dégagé si la longueur de ce dernier dépasse la distance spécifiée.
c. 1 800 m lorsque la route prévue comporte des changements de cap de plus de 15° pour les vols effectués en conditions IMC ou VMC de nuit.
d. Voir § 4.2.24 et 4.2.26.

Tableau 5-3. Dimensions et pente de la surface de protection contre les obstacles

Dimensions	Type de piste/chiffre de code							
	Piste à vue Chiffre de code				Piste aux instruments Chiffre de code			
	1	2	3	4	1	2	3	4
Longueur du bord intérieur	60 m	80 m ^a	150 m	150 m	150 m	150 m	300 m	300 m
Distance à l'indicateur visuel de pente d'approche (e)	D ₁ +30 m	D ₁ +60 m	D ₁ +60 m	D ₁ +60 m	D ₁ +60 m	D ₁ +60 m	D ₁ +60 m	D ₁ +60 m
Divergence (de chaque côté)	10 %	10 %	10 %	10 %	15 %	15 %	15 %	15 %
Longueur totale	7 500 m	7 500 m ^b	15 000 m	15 000 m	7 500 m	7 500 m ^b	15 000 m	15 000 m
Pente								
a) T-VASIS et AT-VASIS	— ^c	1,9°	1,9°	1,9°	—	1,9°	1,9°	1,9°
b) PAPI ^d	—	A-0,57°	A-0,57°	A-0,57°	A-0,57°	A-0,57°	A-0,57°	A-0,57°
c) APAPI ^d	A-0,9°	A-0,9°	—	—	A-0,9°	A-0,9°	—	—

a. Il faut porter cette longueur à 150 m pour un T-VASIS ou un AT-VASIS.
b. Il faut porter cette longueur à 15 000 m pour un T-VASIS ou un AT-VASIS.
c. Aucune pente n'a été spécifiée car il est peu probable que ce type d'indicateur sera utilisé sur une piste du type et du chiffre de code indiqués.
d. Angles indiqués dans la figure 5-20.
e. D₁ est la distance de l'indicateur visuel de pente d'approche par rapport au seuil avant tout déplacement visant à mettre fin à une pénétration de la surface de protection contre les obstacles (voir la figure 5-19). Le point de départ de la surface de protection contre les obstacles est fixé à l'emplacement de l'indicateur visuel de pente d'approche, de sorte que le déplacement du PAPI entraîne un déplacement égal du point de départ de l'OPS. Voir le § 5.3.5.46, alinéa e).